

PROCES-VERBAL

**de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT
du 29 juin 2020**

-- ° --

Membres élus : 29

Membres en fonction : 29

Membres présents : 25 (+ 3 procurations)

Président : M. BIANCHIN, Maire

Présents : Tous les conseillers, sauf

**Absents : Mme ROLLIN (proc. à M. BIANCHIN),
M. BONNET (proc. à Mme L'HUILLIER),
Mme BUTIN (proc. à M. SOUCHON),
M. PASKIEWICZ, absent**

Secrétaire de séance : M. SERAVALLE Pierre

(les votes par procuration sont signalés par un *)

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de nommer Pierre SERAVALLE, Directeur Général des Services de la Commune, aux fonctions de secrétaire de ce Conseil Municipal du 29 juin 2020.

A – Procès-verbal de la séance du 08 juin 2020

Ce document ne suscitant aucune observation est adopté à l'unanimité.

B - Situation financière de la commune au jour de la réunion :

Recettes effectuées du 1er janvier au 29/06/2020 (y inclus disponibilités au 1er Janvier)	2 832 082,54 €
--	----------------

Dépenses effectuées du 1er janvier au 29/06/2020	2 576 723,61 €
--	----------------

<u>Disponibilités au 29/06/2020</u>	<u>255 358,93 €</u>
--	----------------------------

C - Zone d'intervention foncière

/

Les élus ont trouvé à leur place en arrivant la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (point 1), ainsi que l'annexe au point 12 modifiée qui se substitue au document en leur possession.

N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE : Commission Communale des Impôts Directs**Rapporteur : Mme LOUIS**

Le mandat des anciennes commissions communales des impôts directs ayant pris fin avec celui des conseils municipaux issus des précédentes élections de 2014, il convient donc, en application de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, qui prévoit l'existence dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs, de constituer les nouvelles commissions.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts fixe comme suit la composition de la commission :

« dans les communes de plus de 2 000 habitants, 9 membres titulaires, à savoir le maire ou son délégué et 8 membres, ainsi que 8 membres suppléants ».

Concernant les commissaires, l'article 1650-1 du Code Général des Impôts précise que leur désignation et celle de leurs suppléants doit être effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Il nous appartient donc de **PROPOSER** à M. le Directeur des Services Fiscaux 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

N° 02 – ADMINISTRATION GENERALE : Mise en place d'un chantier d'insertion sociale professionnelle**Rapporteur : Mme LOUIS**

La ville a l'opportunité de mettre en place un chantier d'insertion sociale et professionnelle en tutorat technique à FAULQUEMONT, en lien avec l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (A.S.B.H.).

Ce chantier aura pour objet des travaux environnementaux et d'aménagement. Il est destiné à vingt personnes qui seraient embauchées par l'ASBH en contrat à durée déterminée d'insertion à raison de 20 heures hebdomadaires, essentiellement des personnes éligibles au Revenu de Solidarité Active (RSA). La première durée de ce chantier sera de six mois et elle pourra ensuite faire l'objet de prolongations annuelles.

Le coût de la participation communale pour l'année 2020 (période du 1er juillet au 31 décembre 2020) est estimé à 28 000 €.

Le détail des missions des deux parties figure dans la convention jointe en annexe tout comme le budget prévisionnel de cette action en direction du public en difficulté du secteur.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **METTRE** en place ce chantier d'insertion sociale et professionnelle à compter du 1^{er} juillet 2020 ;
- 2) de m'**AUTORISER** ou d'**AUTORISER** l'adjoint délégué, à signer la convention liant l'ASBH et la commune.

-0-

DISCUSSION

Mme COMBAS demande le nombre d'heures des contrats

Mme LOUIS précise que ce sont des contrats de 20 heures hebdomadaires

Mme L'HUILLIER évoque la possibilité de privilégier les personnes de FAULQUEMONT inscrites au RSA

Mme LOUIS précise que c'est Pôle Emploi qui mène le recrutement. L'organisme a effectué une première sélection de personnes du secteur de FAULQUEMONT. Les entretiens se dérouleront le 30 juin et la commune sera attentive à ce que les candidats retenus soient prioritairement de FAULQUEMONT.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

N° 03 – ADMINISTRATION GENERALE : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°7

Rapporteur : M. MILAZZO

Le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux a été attribué à la société DALKIA par délibération en date du 28 juin 2012.

Un premier avenant en avril 2013 avait inclus la médiathèque Les Halles.

Un second avenant en mai 2014 avait intégré le raccordement de la chaufferie de la perception au site de l'Hôtel de Ville ainsi que la baisse des redevances P2 (entretien et maintenance des installations) à compter de la deuxième année du contrat.

Un troisième avenant en décembre 2014 avait intégré la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la suppression de l'exonération de la taxe intérieure de la consommation sur le gaz naturel (TICGN) pour les bâtiments à usage d'habitation ainsi que la modification de certaines redevances P1 revues à la baisse concernant quatre bâtiments communaux.

Un quatrième avenant en décembre 2015 avait intégré la modification des redevances P1 de six bâtiments communaux, toutes revues à la baisse : le groupe scolaire du Stade, les vestiaires de football, le centre social du Bas-Steinbesch, l'école maternelle Descartes, le centre socioculturel du Herrenwald et les anciens ateliers municipaux avenue Viaud.

Un cinquième avenant relatif à la modification des redevances P1 de trois bâtiments communaux dont deux revues à la baisse, l'école maternelle Descartes et le Centre de Soins et une revue à la hausse, l'école du Bas-Steinbesch, avait été adopté en septembre 2016.

Un sixième avenant concernant la modification de la redevance P1 du site de l'Hôtel de Ville qui est revue à la hausse, avait été adopté en décembre 2018.

Il convient de passer un septième avenant concernant la modification des redevances P1 de deux bâtiments communaux, toutes revues à la baisse : les services techniques municipaux et les anciens ateliers municipaux avenue Viaud.

Je vous propose donc d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) la proposition du rapporteur.

N° 04 – FINANCES : Comptes Administratif et de gestion 2019

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Vous trouverez en annexe les comptes administratifs de la Ville reflétant la gestion du maire durant l'exercice 2019.

Ceux-ci se résument de la façon suivante :

BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Section de Fonctionnement

Dépenses	4 047 519,71 €
Recettes	<u>4 802 697,81 €</u>
Excédent de fonctionnement	755 178,10 €

Section d'Investissement

Dépenses	2 450 851,01 €
Recettes	<u>2 204 566,93 €</u>
Besoin de financement	246 284,08 €

Excédent de clôture : **508 894,02 €**

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »

Section de Fonctionnement

Dépenses	93 355,12 €
Recettes	<u>93 472,74 €</u>
Excédent de fonctionnement	117,62 €

Section d'Investissement

Dépenses	60 251,00 €
Recettes	<u>60 251,00 €</u>
Besoin de financement	/

Excédent de clôture : **117,62 €**

L'excédent global comptable n'est toutefois pas disponible en totalité du fait qu'il est reporté d'office sur l'exercice 2020 pour le règlement des dépenses engagées en 2019.

Il vous est proposé en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** les comptes administratifs 2019 de la ville et du lotissement « Les Vignes », résumés ci-dessus et de donner quitus de sa gestion au Maire ;
- 2) d'**ADOPTER** les comptes de gestion du Receveur Municipal qui sont en parfaite concordance avec les comptes de l'ordonnateur ;
- 3) d'**AFFECTER** comme suit au budget primitif 2020 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 :

* Budget général

. réserves :	258 584,08 €
. report en fonctionnement (excédent) :	496 594,02 €

* Budget annexe du lotissement « Les Vignes »

. report en fonctionnement (excédent)	117,62 €
---------------------------------------	----------

-0-

Le Conseil Municipal, après en avoir étudié les documents présentés et en avoir délibéré, et après que M. le Maire se soit retiré ;

*1) **ADOPTE** le compte administratif 2019 de la ville par 22 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) ;*

***ADOPTE** le compte administratif 2019 du lotissement « Les Vignes » par 22 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) ;*

*2) **ADOPTE** les comptes de gestion du Receveur Municipal par 22 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) ;*

*3) **AFFECTE** au budget primitif 2020 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 comme proposé ci-dessus par 22 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) .*

N° 05 – FINANCES : Budget Primitif 2020

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Je vous sou mets en annexe les projets de budgets primitifs de la ville de l'exercice 2020, à savoir :

- le budget général
- le budget annexe du lotissement « Les Vignes » ainsi que les annexes obligatoires.

Ces documents qui ont été examinés le 18 juin dernier par votre commission des affaires financières, se résument de la façon suivante :

Libellés/Budgets	Budget Général	Lotissement « Les Vignes »
DEPENSES TOTALES	6 328 400	149 718
Dépenses de fonctionnement	4 563 700	89 466
Dépenses d'investissement	1 764 700	60 252
RECETTES TOTALES	6 328 400	149 718
Recettes de fonctionnement	4 563 700	89 466
Recettes d'investissement	1 764 700	60 252

Ces documents financiers détermineront l'action comptable et la politique financière de la municipalité durant l'année budgétaire.

Taux d'imposition :

	<u>2019</u>	<u>Proposé 2020</u>
. Foncier bâti :	15,63 %	15,63 %
. Foncier non bâti :	61,58 %	61,58 %

Je vous demande de vous prononcer :

- 1) sur le Budget Général ;
- 2) sur le Budget du lotissement « Les Vignes » ;
- 3) sur la proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2020.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE***

- 1) *le Budget Général par 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*);*
- 2) *le Budget du lotissement « Les Vignes » 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*);*
- 3) *la proposition du rapporteur concernant les taux d'imposition 2020 par 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*).*

N° 06 – FINANCES : Transfert de terrains du Budget Principal vers le Budget Annexe Lotissement Route de Strasbourg

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Par délibération en date du 16 décembre 2019, un budget annexe Lotissement Route de Strasbourg a été créé, au sein duquel doivent être identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de ventes de 5 terrains à bâtir.

Les terrains devant permettre la réalisation du lotissement font partie du patrimoine de la commune.

En conséquence, il convient de transférer au budget annexe Lotissement Route de Strasbourg, les parcelles suivantes :

- 47,67 a extraits des parcelles d'origine cadastrées section 12 n° 39, section 12 n° 40, section 12 n° 41, section 12 n° 42
- 9,28 a de la parcelle d'origine cadastrée section 12 n° 43
- 18,36 a de la parcelle d'origine cadastrée section 12 n° 53 qui composaient la parcelle cadastrée 12 n° 140 de 75,31 ares
- 1,74 a de la parcelle cadastrée section 12 n° 45 de 1,74 ares

Ce transfert génère des écritures comptables avec un titre au compte 775 sur le budget principal de la commune et un mandat au compte 6015 sur le budget annexe Lotissement Route de Strasbourg.

L'intégration de ce transfert de terrains se fait sur la base d'une valeur de 1 618,80 €.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) la proposition du rapporteur.*

N° 07 – FINANCES : Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : Mme KEMPENICH

150 000 € d'emprunts sont nécessaires pour financer l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget primitif 2020.

Je vous propose donc :

- 1) de **DECIDER** de la réalisation, aux meilleures conditions et après consultation des différents organismes prêteurs, d'un ou plusieurs prêts d'un montant total de 150 000 € ;
- 2) de **DONNER** tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour signer les documents afférents à ce contrat de prêt.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

N° 08 – FINANCES : Tarifs des prestations périscolaires – Année 2020 - 2021

Rapporteur : Mme LOUIS

Le 26 juin 2017 le conseil municipal a décidé de suivre la volonté des conseils d'écoles et des familles d'enfants scolarisés à FAULQUEMONT et opté pour un retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2017/2018 selon l'organisation du temps scolaire suivante :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h – 11h30 ; 13h30 – 16h

L'année scolaire 2020 – 2021 marquera le début de l'utilisation du nouveau bâtiment périscolaire construit au groupe scolaire du Stade.

La ville proposera à la rentrée scolaire 2020 / 2021 les activités périscolaires suivantes :

- Accueil petit-déjeuner le matin de 7 h 00 à 8 h 00 au groupe scolaire du Stade pour tous les enfants scolarisés à FAULQUEMONT
- Accueil cantine de 11 h 30 à 13 h 30
- Accueil de 16 h 00 à 18 h 00 pour l'ensemble des écoles de la ville au groupe scolaire du Stade.

La totalité du temps périscolaire est placée sous la responsabilité d'animateurs titulaires du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur, employés par l'ASBH et chargés de mettre en place des activités éducatives à destination des enfants, assistés d'agents employés par l'ASBH et d'agents communaux.

Les prestations seront identiques à celles de l'an passé à savoir :

- Diversification des formules de restauration proposées : tous les jours de la semaine comme l'an passé, mais aussi en fonction du travail posté des parents ou de façon occasionnelle
- Mensualisation du paiement pour les parents ayant inscrit l'enfant pour l'année complète qui le souhaitent
- Coût de la prestation variant selon le quotient familial pour les enfants domiciliés à FAULQUEMONT et CHEMERY uniquement.

Une grille incluant 6 barèmes différents vous est proposée, permettant ainsi à toutes les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 de bénéficier de réductions sur le coût réel.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le coût de l'accueil cantine est estimé à 9,80 €/ jour/enfant, incluant la déduction de la participation de la CAF de 0,54 €/jour/enfant.

Je vous propose de suivre l'avis de la Commission des Affaires Scolaires et Culturelles qui s'est réunie le 15 juin dernier et :

- 1) de **MAINTENIR** la participation des parents pour l'année scolaire 2020/2021 aux montants de cette année scolaire, pour l'accueil régulier et de **FIXER** le nouveau montant des repas occasionnels de la manière suivante :

Quotient familial	PRIX DE L'ACCUEIL restauration scolaire 2019/2020	PRIX DE L'ACCUEIL restauration scolaire 2020/2021	Repas occasionnels 2019/2020	Repas occasionnels 2020/2021
	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine	4 jours /semaine ou 1 semaine / 2 ou 2 jours/semaine ou 3 jours/semaine		
0 à 600	5,25	5,25	9,50	8,60
601 à 715	5,60	5,60	10	8,90
716 à 850	6,10	6,10	10,40	9,20
851 à 1 015	7,05	7,05	10,60	9,40
1 016 à 1 500	7,60	7,60	10,80	9,60
+ de 1 500 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	7,80	7,80	11	9,80

Les repas occasionnels seront recouverts sur la Régie de Recettes.

L'accueil cantine pour enfant allergique portant son repas sera maintenu au prix de 4,10 €/jour.

2) de **MAINTENIR** la participation pour les différentes prestations d'accueil périscolaire à leur niveau de l'an passé à savoir :

Quotient familial	Accueil petit déjeuner 7h – 7h40		Accueil du soir 16h – 18h		Accueil petit déjeuner 7h – 7h40 <u>ET</u> Accueil du soir 16h – 18h	
	2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021
0 à 600	1,40	1,40	1,95	1,95	2,40	2,40
601 à 715	1,45	1,45	2,00	2,00	2,45	2,45
716 à 850	1,50	1,50	2,10	2,10	2,55	2,55
851 à 1015	1,55	1,55	2,15	2,15	2,60	2,60
1 016 à 1 500	1,60	1,60	2,20	2,20	2,65	2,65
+ de 1 500 et enfants non domiciliés à Faulquemont et Chémery	1,65	1,65	2,40	2,40	2,80	2,80

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.

N° 09 – FINANCES : Transports enfants CHEMERY

Rapporteur : Mme COMBAS

Depuis la rentrée de septembre 2007, le Conseil Départemental de la Moselle n'est plus en mesure d'assurer le matin le transport scolaire des enfants de maternelle domiciliés à CHEMERY.

La commune assure donc le matin un service de transport par véhicule communal à l'usage exclusif des enfants de maternelle. Le soir les enfants d'élémentaire sont autorisés à bénéficier de ce service.

Je vous propose donc de **FIXER** conformément à l'avis de la Commission Enseignement et Communication du 15 juin 2020 pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs du titre du transport annuel de la manière suivante :

- enfants de primaire et de maternelle n'utilisant qu'un transport par jour : 50 € /enfant (49 € en 2019/2020) ;
- enfants de maternelle utilisant le transport du matin et de 16 h, quel que soit le nombre de jours où ce service est utilisé : 100 € /enfant (98 € en 2019/2020) ;
- possibilité de paiement par trimestre ;
- l'abandon du service en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

N° 10 – PATRIMOINE : Echange de parcelles aux abords de l'immeuble 2 place Monroë

Rapporteur : M. BLANCHARD

Dans le cadre de la création de nouveaux logements dans le bâtiment 2 place Monroë par la SCI La Ferme du Château (représentée par Madame Chantal FABRY-BOURGEOIS), la commune a autorisé, par délibération du 26 février 2018, le déclassement d'une partie du domaine public communal permettant ainsi l'aménagement futur d'emplacements de stationnement supplémentaires nécessaires au projet.

La surface concernée par le déclassement représentait environ 43ca (41ca après arpentage – parcelle nouvellement créée et cadastrée section 01 n° 413/231).

Afin de mener la procédure à son terme, la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 17 juin 2020 propose à l'unanimité qu'un échange de parcelles soit effectué entre la commune et la SCI (cf. plan ci-annexé).

La commune céderait à la SCI la Ferme du Château la parcelle section 01 n° 413/231 (41ca) et récupérerait en contrepartie à la SCI deux bandes de terrains jouxtant le bâtiment 2 place Monroë et représentant un total d'environ 43 ca, à extraire de la parcelle section 01 n° 343. Cet échange se ferait sans soulte, les surfaces échangées étant sensiblement les mêmes.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et d'**ECHANGER** sans soulte avec la SCI la Ferme du Château la parcelle communale cadastrée section 01 n° 413/231 d'une surface de 41ca contre deux bandes de terrain appartenant à la SCI et d'une surface totale d'environ 43 ca à extraire de la parcelle cadastrée section 01 n° 343 ;
- 2) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte d'échange ;
- 3) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 11 – PATRIMOINE : Location de terrains agricoles aux lieux-dit KritzBesch et Les Triches au Corbèche

Rapporteur : M. BLANCHARD

Par délibération du 30 septembre 2019, la commune de FAULQUEMONT a régularisé la situation locative de parcelles communales en décidant de signer des conventions et baux ruraux avec plusieurs agriculteurs locaux.

Suite au recours de Monsieur Eric JACQUEMIN du 04 novembre 2019, la commune de FAULQUEMONT a procédé au retrait des conventions précaires et révocables signées avec le Groupement Foncier Agricole « La Tuilerie » pour les parcelles ci-dessous :

- section 135/04 n° 02 – 1ha 91a 02ca (lieudit « KritzBesch »)
- section 135/03 n° 35 – 30a 58ca (lieudit « Les Triches au Corbèche »)

La procédure de remise en location a été effectuée sur la période du 02 au 23 décembre 2019 par le biais d'une mesure de publicité qui précisait la vacance des deux parcelles ci-dessus. Trois candidatures ont été déposées en mairie.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales qui s'est réunie le 17 juin 2020 propose à l'unanimité de louer par le biais d'une convention précaire et révocable les parcelles section 135/04 n°02 et section 135/03 n°35 à Monsieur Antoine DENIS, domicilié Ferme de Belling – 57690 CREHANGE.

En conséquence je vous propose :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales ;
- 2) de **LOUER** à Monsieur Antoine DENIS (Ferme de Belling – 57690 CREHANGE) les parcelles cadastrées section 135/04 n° 02 – 1ha 91a 02ca (lieudit « KritzBesch ») et section 135/03 n° 35 – 30a 58ca (lieudit « Les Triches au Corbèche ») ;
- 3) de **SIGNER** avec Monsieur Antoine DENIS une convention précaire et révocable dans le cadre de la location de ces parcelles sur la base de 92,48 € par hectare et par an ;
- 4) de **DECIDER** de l'indexation chaque année, de la totalité de cette redevance sur l'indice du fermage, à la date anniversaire de la convention ;
- 5) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

N° 12 – PATRIMOINE : Vente du funérarium aux pompes funèbres Metzinger

Rapporteur : M. BLANCHARD

Les Pompes Funèbres METZINGER sont titulaires du marché de délégation de service public (DSP) concernant l'exploitation du funérarium de Faulquemont qui arrive à échéance le 31 août 2020.

Monsieur Xavier METZINGER gérant de la Sarl METZINGER a effectué en fin d'année passée une offre de rachat comprenant le bâtiment du funérarium ainsi qu'environ 943 m² de surface à extraire de la parcelle d'assiette du bâtiment cadastrée section 32 n°131.

La somme proposée était de 200 000 € qui n'a pas appelé d'observations des services de France Domaine.

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 17 juin 2020 propose à l'unanimité de vendre pour la somme de 200 000 € à la Sarl METZINGER le bâtiment du funérarium

situé sur la parcelle cadastrée section 32 n°131, ainsi qu'environ 943 m² de surface de terrain à extraire de la parcelle cadastrée section 32 n°131.

En conséquence je vous propose :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales ;
- 2) de **CEDER** pour la somme de 200 000 € à la Sarl METZINGER, le bâtiment du funérarium dont la parcelle d'assiette est cadastrée section 32 n°131, ainsi qu'environ 943 m² de surface de terrain à extraire de la parcelle section 32 n°131;
- 3) de **CHARGER** l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte d'échange ;
- 4) d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

L'estimation de France Domaine est disponible sur l'intranet de la commune et consultable en mairie auprès de Cindy LOMBARDI (CAB).

-0-

DISCUSSION

M. BLANCHARD précise que l'arpentage définitif prévoit la cession de 943 m² de surface de terrain et que l'estimation de France Domaine évoquait une emprise approximative de 10 ares.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

N° 13 – PATRIMOINE : Octroi d'un dégrèvement de loyer aux sociétés SERTIFLEX, BATISOL et AGT Concept

Rapporteur : M. BLANCHARD

Les sociétés SERTIFLEX, BATISOL CONCEPT et AGT CONCEPT qui louent des locaux communaux respectivement Avenue Viaud et rue de la gare ont sollicité de la part de la commune une remise gracieuse des loyers de mars à mai 2020 suite à la pandémie de Covid 19 qui a réduit leur charge de travail et leur chiffre d'affaire.

Le loyer mensuel est de 464,55 € pour BATISOL CONCEPT (66,48m² de surface louée), de 229,54 € pour AGT CONCEPT (33,75 m² de surface louée) et de 1 012,89 € pour la société SERTIFLEX (284 m² de surface louée).

La commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 17 juin 2020 propose d'exonérer les trois sociétés mentionnées ci-dessus du paiement des loyers pour les mois de mars, avril et mai 2020.

En conséquence je vous propose :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales ;
- 2) d'**EXONERER** les sociétés SERTIFLEX, BATISOL CONCEPT et AGT CONCEPT du paiement des loyers correspondant aux mois de mars, avril et mai 2020.

-0-

DISCUSSION

Mme L'HUILLIER revient sur les trois mois d'exonération de loyer proposés. Elle opterait plus pour un geste de un mois. Elle évoque les petits artisans de FAULQUEMONT qui ont également eu des soucis de gestion et de finances durant cette période.

M. BLANCHARD précise que chaque propriétaire fait ce qu'il pense devoir faire. Ce point a été évoqué longuement en commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales.

Le locataire Avenue Viaud loue depuis de longues années (près de 10 ans). C'est un locataire exemplaire qui a pour la première fois des difficultés. Les deux autres locataires viennent d'aménager dans des locaux qui étaient libres depuis 3 ou 4 ans. La commune est bien contente qu'ils s'installent à FAULQUEMONT et pas ailleurs.

Ces arguments ont été discutés en commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales avec la proposition de M. BONNET d'une exonération d'un mois. La commission a estimé que trois mois était un geste fort pour nos trois locataires.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 contre (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

N° 14 – PERSONNEL : Prime exceptionnelle « Etat d'Urgence Covid 19 »

Rapporteur : M. BIANCHIN

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'Etat d'Urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19.

Le montant maximum de cette prime est fixé à 1 000 €, non reconductible, et il est déterminé en raison des sujétions exceptionnelles suivantes : durée de mobilisation des agents, présence des agents et disponibilités.

Je vous propose par conséquent d'**INSTAURER** cette prime exceptionnelle « Etat d'Urgence Covid 19 » et d'**AUTORISER** M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à fixer par arrêté individuel les bénéficiaires et le montant alloué.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

N° 15 – PERSONNEL : Création de postes Parcours Emploi Compétence

Rapporteur : M. BIANCHIN

La commune dispose actuellement de dix postes de parcours emploi compétence. Ces contrats bénéficient des exonérations de charges appliqués aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et bénéficient de l'attribution d'une aide de l'Etat.

Pour rappel ce dispositif a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

La durée hebdomadaire est de minimum 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 10 mois maximum renouvelable et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de **SUPPRIMER**
 - les 3 postes pour les services techniques (26 h / semaine)

- les 3 postes pour les écoles maternelles (2 postes à 24 h / semaine et 1 poste à 26 h / semaine)

2) de **CREER**

- 3 postes pour les services techniques (20 h / semaine)
- 3 postes pour les écoles maternelles (20 h / semaine)
- 3 postes pour la cantine (2 postes à 20 h / semaine et 1 poste à 28 h / semaine)
- 3 postes pour l'accueil périscolaire (20 h / semaine)

-0-

DISCUSSION

Mme L'HUILLIER demande comment va se dérouler le recrutement de ces personnes, si l'information sera par exemple diffusée sur le panneau lumineux et si la commune procède à un appel à candidature pour les gens habitant à FAULQUEMONT.

M. le Maire précise que le recrutement est effectué après des entretiens avec Mme LOUIS et le Directeur Général des Services.

M. BLANCHARD rappelle que pour ce type d'emplois la commune travaille en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale qui lui envoient les CV des personnes susceptibles de bénéficier de ce dispositif. S'agissant de postes à 20 h par semaine ces deux organismes proposent des gens du secteur.

Mme LOUIS précise que la commune utilise également les candidatures spontanées qui arrivent en mairie.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.*

N° 16 – CULTURE : Ecole de musique – Tarifs 2020 / 2021**Rapporteur** : M. KOPPERS

L'école de musique municipale compte actuellement 96 élèves inscrits pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Depuis 2017 le district Urbain de FAULQUEMONT verse annuellement un fonds de concours de 10 000 € au titre de sa participation aux frais de fonctionnement de l'école de musique. Le conseil municipal a créé depuis la saison 2017/2018 un tarif spécifique pour les élèves du District Urbain hors FAULQUEMONT. Je vous propose de suivre l'avis de votre commission d'Affaires Culturelles et Devoir de Mémoire, qui s'est réunie le 19 juin dernier et de **FIXER** les tarifs de l'école de musique de la façon suivante :

Tarifs annuels 2019/2020**Propositions 2020/2021****Cours collectifs**

Eveil

Initiation

Formation musicale

Chant

45'	FAULQUEMONT	74,00	FAULQUEMONT	74,00
	DUF hors FAULQUEMONT	84,00	DUF hors FAULQUEMONT	84,00
	Extérieur DUF	87,00	Extérieur DUF	87,00
1 h 00	FAULQUEMONT	97,00	FAULQUEMONT	97,00
	DUF hors FAULQUEMONT	113,00	DUF hors FAULQUEMONT	113,00
	Extérieur DUF	116,00	Extérieur DUF	116,00

1 h 30	FAULQUEMONT	145,00	FAULQUEMONT	145,00
	DUF hors FAULQUEMONT	169,00	DUF hors FAULQUEMONT	169,00
	Extérieur DUF	174,00	Extérieur DUF	174,00

Pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année.

Pour les élèves inscrits à l'école de musique les ensembles instrumentaux sont gratuits.

Les personnes extérieures à l'école de musique souhaitant intégrer les ensembles musicaux et vocaux devront s'acquitter d'une participation de 50 € pour la saison (pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année).

Tarifs mensuels 2019/2020

Propositions 2020/2021

Leçons d'instrument et de chant individuel

30'	Faulquemont	42,50	FAULQUEMONT	42,50
	DUF hors FAULQUEMONT	46,50	DUF hors FAULQUEMONT	46,50
	Extérieur DUF	50,50	Extérieur DUF	50,50
45'	Faulquemont	64,00	FAULQUEMONT	64,00
	DUF hors FAULQUEMONT	73,00	DUF hors FAULQUEMONT	73,00
	Extérieur DUF	77,00	Extérieur DUF	77,00

Tout trimestre débuté est dû : pas de remboursement en cas d'arrêt en cours de trimestre.

Tarifs dégressifs : - 10 % pour le 2^{ème} enfant
- 20 % à partir du 3^{ème} enfant

Une somme de 15 € par discipline (formation musicale et formation instrumentale) sera demandée à tout élève passant son examen de fin de cycle.

-0-

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 24 voix pour et 4 abstentions (Mme L'HUILLIER* et M. SOUCHON*) les propositions du rapporteur.

N° 17 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations (domaine social)

Rapporteur : M. LABRE

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine social.

Sur le document joint figurent les propositions de votre commission « Solidarités et Santé » qui s'est réunie le 16 juin 2020.

Je vous propose de **SUIVRE** l'avis de votre commission et de **VERSER** à chaque association la somme figurant dans le tableau joint.

-0-

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

Prévention Routière : M. LABRE précise que la somme de 110 € ne sera versée que si la Prévention Routière transmet sa demande de subvention.

-
- *Donneurs de sang : 250 € : unanimité*

*M. le Maire quitte la salle et ne prend part au vote de la subvention à l'UNIAT
UNIAT : 450 € : unanimité*

- *Secours Populaire Français : 500 € : unanimité*
- *Secours Catholique : 650 € : unanimité*
- *Cœur et Santé : 200 € : unanimité*
- *Croix Rouge : 650 € : unanimité*
- *Prévention Routière : 110 € : unanimité*
- *Les Amis de la Santé : 100 € : unanimité*
- *Faulquemont retrouvailles : 350 € : unanimité*

N° 18 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations culturelles

Rapporteur : M. KOPPERS

Vous trouverez, en annexe les demandes de subvention enregistrées dans le domaine culturel.

Sur le document joint figurent les propositions de votre commission « Affaires Culturelles et Devoir de Mémoire » qui s'est réunie le 19 juin 2020 pour examiner les dossiers.

-0-

Il est ensuite procédé au vote des subventions, association par association.

- *SCRABBLE Club : 440 € : 26 voix pour et 2 abstentions (M. SOUCHON*)*

- *Les Mots Zélés : 250 € : unanimité*

- *Atout photo : 250 € : unanimité*

- *M. KOPPERS quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention SHPDUF. Le point est présenté par M. Serge PIERSON
SHPDUF : 200 € : unanimité*

DIVERS

* **Informations syndicales et districales**

La réunion d'installation du nouveau conseil communautaire a été fixée au vendredi 17 juillet à 9h à PONTPIERRE.

* **Informations**

Ecoles

Le Comité Technique Spécial Départemental réuni le 15 avril 2020 et le Conseil Départemental de l'Education Nationale réuni le 27 avril 2020 ont été consultés sur les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée 2020.

FAULQUEMONT est concerné par le retrait du 6^{ème} poste de l'école Elémentaire du Bas-Steinbesch et l'attribution d'un 4^{ème} poste à l'école maternelle du Stade.

Mairie

A compter du 1^{er} juillet 2020 la mairie de Faulquemont sera à nouveau ouverte au public sans besoin de prise de rendez-vous préalable.

* **Questions orales**

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. le Maire lève la séance à 20H00.

Pierre SERAVALLE

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commission Communale des Impôts Directs
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Mise en place d'un chantier d'insertion sociale professionnelle
3. **ADMINISTRATION GENERALE**: Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n°7
4. **FINANCES**: Comptes Administratifs et de Gestion 2019
5. **FINANCES** : Budget Primitif 2020
6. **FINANCES**: Transfert de terrains du Budget Principal vers le Budget Annexe Lotissement Route de Strasbourg
7. **FINANCES**: Réalisation d'un emprunt
8. **FINANCES**: Tarifs des prestations périscolaires – Année 2020-2021
9. **FINANCES**: Transports enfants CHEMERY
10. **PATRIMOINE** : Échange de parcelles aux abords de l'immeuble 2 place Monroë
11. **PATRIMOINE**: Location de terrains agricoles aux lieux-dit KritzBesch et les Triches au Corbèche
12. **PATRIMOINE** : Vente du funérarium aux pompes funèbres METZINGER
13. **PATRIMOINE** : Octroi d'un dégrèvement de loyer aux sociétés SERTIFLEX, BATISOL et AGT Concept
14. **PERSONNEL** : Prime exceptionnel « État d'Urgence Covid 19 »
15. **PERSONNEL** : Création de postes Parcours Emploi Compétence
16. **CULTURE** : École de musique – Tarifs 2020/2021
17. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations (domaine social)
18. **SUBVENTIONS** : Attributions des subventions aux associations culturelles